

Accueil - Économie

## Organiser le mouillage pour mieux protéger la baie des Flamands

Jean-Michel Hauteville jm.hauteville@agmedias.fr

jeudi 26 octobre 2023



Luc Jouyé de Grandmaison, conseiller communautaire et président du Contrat de la Grande Baie. • JEAN-MICHEL HAUTEVILLE

***Dans le cadre du Contrat de la Grande Baie, dispositif visant à préserver et améliorer la qualité de l'eau en baie de Fort-de-France, les acteurs de cette structure souhaitent organiser le mouillage de bateaux de plaisance entre Schoelcher et les Anses-d'Arlet afin de préserver l'environnement et les fonds marins. À l'occasion d'une journée concertation avec les plaisanciers, de nombreuses propositions ont été examinées.***

Comment concilier l'activité de la plaisance, en pleine expansion en baie de Fort-de-France, avec la nécessité de préserver le milieu marin ? Les organisateurs du Contrat de la Grande Baie ont commencé à se pencher sur cette problématique. Fin septembre, la Cacem, porteuse du dispositif, a organisé un atelier de concertation avec les plaisanciers. Cette rencontre, organisée à l'hôtel La Batelière, avait pour but de « co-construire avec la population, les plaisanciers, l'organisation d'un mouillage dans la Grande Baie », a expliqué Luc Jouyé de Grandmaison, le président du Contrat de la Grande Baie, durant cette journée.



« Ce mouillage aura pour but d'organiser la venue des plaisanciers et surtout de protéger l'environnement de façon à supprimer l'ancrage répété de bateaux sur des sites parfois protégés », ajoute le conseiller communautaire. « Il peut y avoir des zones au mouillage normal, traditionnel, des zones au mouillage organisé ou des zones interdites au mouillage. Donc il faut définir ces zones en concertation de façon à répondre aux attentes des utilisateurs et des habitants », précise-t-il.

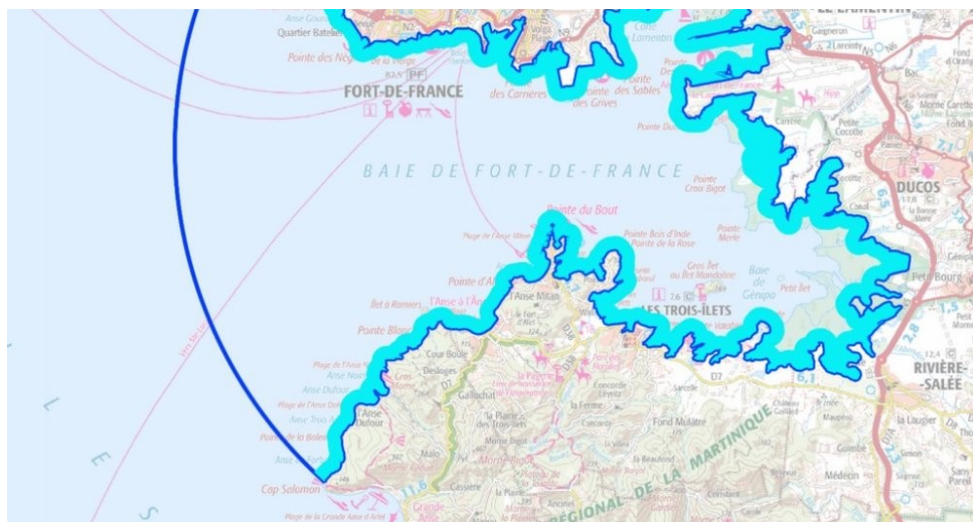
Mis en place en 2010, le Contrat de la Grande Baie est un dispositif d'une durée de cinq ans. Le premier contrat avait été prolongé de deux ans en 2015. Une nouvelle version de cette démarche a ensuite été mise en œuvre pour la période 2021-2026. Fort de 42 membres, le dispositif permet aux différents acteurs de la baie des Flamands et de son bassin versant de définir, de manière concertée, un programme d'actions visant à améliorer la qualité des eaux et des écosystèmes. Le territoire de la « Grande Baie » est bien plus vaste que la baie de Fort-de-France : il comprend toute la bande littorale de 300 mètres qui s'étire du quartier de Fond Bernier, à Schoelcher, jusqu'à l'anse Dufour. Mais il englobe également tout le bassin versant de la baie, soit un territoire d'une superficie de 345 km<sup>2</sup>, baigné par les cours d'eau qui se jettent dans la « Grande Baie ». Quatorze communes sont membres du Comité de la Baie de Fort-de-France.

## Plan de balisage

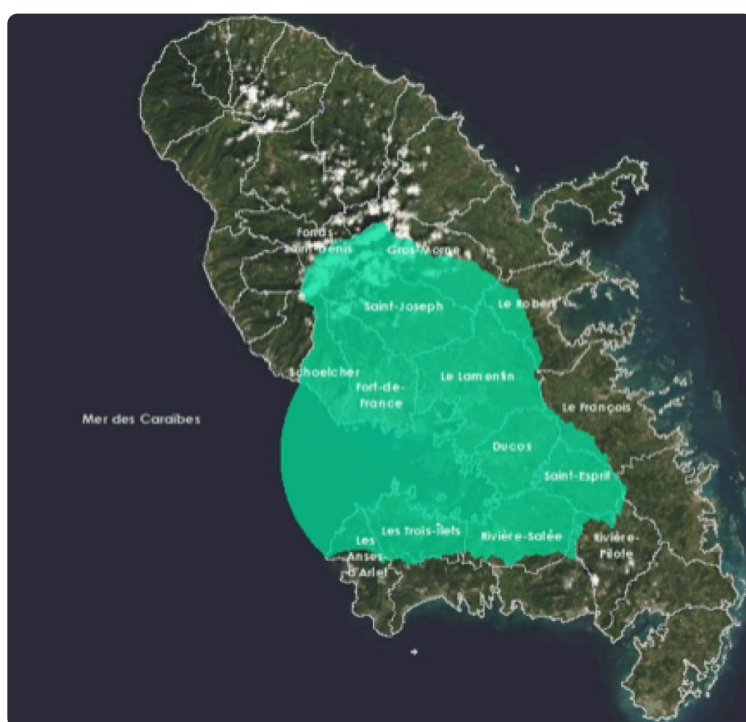
Très prisée des usagers de la mer, la baie des Flamands est confrontée à de nombreux défis environnementaux qui vont bien au-delà de la plaisance : hyper-sédimentation, envasement de la baie, dégradation des récifs coralliens, pollution aux plastiques et autres substances chimiques, rejets d'eaux usées... Mais l'atelier du 23 septembre s'est consacré aux questions soulevées par une plaisance plus durable dans cette zone. « Nous avons une Grande Baie avec des thématiques différentes. Le mouillage à Ducos, au Lamentin, à Fort-de-France, n'est pas le même qu'à l'anse à l'Âne : ce ne sont pas les mêmes utilisateurs, ils n'ont pas besoin des mêmes services et; selon leur destination, ils sont de passage ou résidents », explique M. Jouyé de Grandmaison. « Donc on doit pouvoir déterminer quels services apporter, s'il faut apporter du matériel pour vidanger les eaux grises, s'il faut ramasser les poubelles, s'il faut de l'eau de l'électricité, s'il faut un taxi, s'il faut des bicyclettes pour aller au marché. Puisqu'il y a des gens qui vivent sur les bateaux et il faut qu'ils se déplacent à terre. Donc il y a des statuts à créer et c'est cette concertation qui commence aujourd'hui. »

Selon l'élu de la Cacem, le manque de balisage est l'une des principales carences du plan d'eau. Pour cette raison, certaines zones où il est interdit de mouiller à l'ancre ne sont pas correctement identifiées. « Chaque anse devrait avoir un plan de balisage : sa zone de baignade est matérialisée, son chenal d'accès au quai, ses bouées des 300 mètres, et les zones interdites au mouillage. Donc il y a un gros travail de balisage à faire, et il nous faut des fonds », dit le président du Contrat de la Grande Baie. « Donc c'est de là que l'économie bleue peut prendre sa naissance, avec une fiscalité qui permettra d'investir pour protéger la mer », conclut-il.





Le territoire de la Grande Baie comprend la zone des 300 mètres de Fond Bernier (Schoelcher) à l'Anse Dufour (Anses-d'Arlet). • DR



Quatorze communes sont membres du Comité de la Baie de Fort-de-France, qui couvre un territoire de 345 km<sup>2</sup>. • DR

## Garry Birmingham, plaisancier basé au Lamentin

« Je suis très impliqué dans le domaine de la mer parce que je suis un pêcheur sous-marin et quand je mets mon masque, je vois l'état des coraux, c'est désolant. C'est pourquoi j'ai fait le choix de participer à cette réunion qui implique tous les plaisanciers. Ça me permet d'exprimer mes idées sur le mouillage du futur. Je ne suis pas pour interdire certaines zones au mouillage, parce que c'est déjà assez compliqué de trouver un endroit où se poser. Mais on pourrait par exemple créer des zones de mouillage temporaire, à la journée. L'idéal ce serait la disparition du mouillage à l'ancre, tout autour de la Martinique. Mais à l'heure actuelle, ce n'est pas possible : il y n'a pas encore assez de mouillage pour ça. Cela dit, c'est un objectif vers lequel on pourrait tendre. Sur les mouillages sauvages, il y a trop de bateaux abandonnés. Il faudrait déjà faire un gros nettoyage avec tout ça. Effectivement, il y a des





gens qui laissent leur bateau à l'abandon. On ne peut malheureusement pas les dégager comme ça. Mais il faudrait identifier les personnes, les contacter, et s'il n'y a pas de réponse, commencer à faire un nettoyage. On peut commencer par ça. Des bateaux restent sur les corps morts et on est sans nouvelles du propriétaire depuis six mois, un an, voire plusieurs années, et personne ne fait rien. Ce serait un grand pas de se débarrasser de ce genre de bateaux. Ce serait un gain de place. »



Garry Birmingham, 35 ans, plaisancier · Jean-Michel Hauteville

## Fabrice Alain, plaisancier basé à Fort-de-France

« Mon attente, c'est qu'on puisse essayer de pouvoir développer, avec l'ensemble des plaisanciers et des professionnels de la mer, des zones de mouillage délimitées afin d'éviter les problèmes, d'éviter des ancres n'importe où. Qu'on puisse avoir des bouées pour se mettre en sécurité et d'avoir un peu plus de services, de contrôles aussi. Parce qu'il y a tellement de bateaux tampons, il y a beaucoup de ménage à faire... Je suis venu pour échanger et pour donner certaines propositions suite à mes attentes. Par exemple, je trouve qu'à Fort-de-France on manque de services. On est obligé d'aller dans un magasin d'accastillage pour faire une clearance par exemple. Il n'y a pas de police de proximité. On est en pleine baie de Fort-de-France, je trouve qu'il devrait y avoir un peu plus de services en ville. Il y en a au Marin, il y en a à l'Etang Z'Abri, mais pas sur Fort-de-France même... Ou encore, on pourrait créer des zones de mouillage temporaire pour les gens qui viennent une journée. Il faut essayer de développer tout ça. Le pays a besoin de s'organiser au niveau de la mer. »





Fabrice Alain, plaisancier · *Jean-Michel Hauteville*

---

